



FÉDÉRATION FRANÇAISE DU MILIEU MONTAGNARD

18 rue Saint Polycarpe 69001 LYON Tél. 04 78 39 49 08 Courriel : secretariat@ffmm.net

Site : www.ffmm.net

Siret 32158105000044 APE 9499Z Organisme de formation enregistré sous le n° 82690104869

Immatriculation au registre des opérateurs de voyages et de séjours n° IM069110026

Charte éthique de la Fédération Française du Milieu Montagnard

I - Préambule :

Fondée en 1978 sous l'appellation "Fédération Française de la Moyenne Montagne", la FFMM est devenue en novembre 2000 la Fédération Française du Milieu Montagnard.

La FFMM, est une fédération omnisports de montagne, multi-activités et de protection de l'environnement. Dans le cadre des lois et règlements en vigueur, elle agit dans un esprit de qualité, de convivialité et de solidarité.

Le bénévolat constitue la pierre angulaire de son organisation. Membre de la Fédération Française des Clubs Omnisports (FFCO) et du Conseil Social du Mouvement Sportif (CoSMoS), la FFMM est répertoriée comme organisme de formation professionnelle. Elle est immatriculée comme fédération de tourisme au répertoire des opérateurs de voyages et de séjours.

II - Des missions de la FFMM :

Conformément à l'appellation "fédération", la FFMM est composée d'associations affiliées qui adhèrent pour les services qui leurs sont proposés.

Parmi ces associations affiliées deux ont été créées pour servir d'interface avec la FFMM :

- L'Union Française des Accompagnateurs et Animateurs en montagne (UFAM) dont la vocation est de permettre aux stagiaires de conserver un lien étroit avec la fédération qui les a formés.
- L'Union Nationale des Animateurs de Pays, qui permet aux animateurs du milieu rural et montagnard de trouver un soutien dans leurs activités. Cette association ouverte à toutes et à tous offre la possibilité aux pratiquants d'activités en montagne de rejoindre la FFMM lorsqu'il n'existe pas de club affilié près de chez eux.

La FFMM est également un organisme de formation professionnelle déclaré.

Par l'organisation de ses stages (accompagnateur de randonnée, animateur raquettes, environnement, etc.) la vocation de la FFMM est de développer les compétences de ses stagiaires dans les domaines de la pratique montagnarde et de la conduite de groupes en milieu rural et en milieu montagnard. Les formations qu'elle organise peuvent déboucher sur la délivrance d'un brevet fédéral. Elles sont destinées à développer les compétences techniques et les qualités humaines des stagiaires. Dans le respect permanent de l'environnement et de tous les acteurs de la montagne, la FFMM a notamment pour objectif de développer l'esprit d'initiative et d'organisation de ses stagiaires.

Certifiée "e-AFAQ formation professionnelle" depuis janvier 2017 et bénéficiant de la certification "Qualiopi" depuis juin 2020, la FFMM forme des animateurs du milieu montagnard et dispense un certain nombre de formations en lien avec l'environnement et le milieu rural ou le milieu montagnard. Pour réaliser ses objectifs, la FFMM développe des compétences et des savoir-faire qui font désormais autorité puisque reconnus et validés par des instances officielles.

III - Des valeurs de la FFMM :

Dans tous ses domaines d'action, la FFMM se veut être un vecteur de solidarité, de convivialité, de bienveillance, de respect et d'écoute entre ses membres :

- La convivialité tout d'abord, parce que l'acquisition de compétences ne peut se faire que dans un climat favorable, et avec un état d'esprit chaleureux et bienveillant. Dans ce contexte, la convivialité devient également un moyen fort d'émancipation individuelle.
- La solidarité ensuite, parce que le milieu montagnard et la pratique de la montagne nécessitent de pouvoir, à tout moment, se mettre à la disposition de quiconque en a besoin ou le demande. De plus, la FFMM a créé un fonds social fédéral pour rendre ses formations plus accessibles financièrement aux étudiant(e)s et aux demandeurs d'emploi.
- La bienveillance, qui inclut la cordialité, la sympathie, l'altruisme, la compréhension mais n'exclut pas l'exigence et la rigueur, bien au contraire.
- Le respect et l'écoute de l'autre enfin, qualités indispensables, en particulier dans le domaine de la formation et lorsqu'il s'agit de gérer des groupes. Tout comportement inapproprié, d'où qu'il émane, doit donc pouvoir être rectifié.

IV - De l'engagement de tout adhérent à la FFMM :

Tout adhérent à la FFMM, et plus particulièrement s'il est administrateur ou formateur fédéral, entend accepter lors de son adhésion, et respecter pendant la durée de celle-ci, la présente charte éthique qui définit les valeurs de la FFMM et ses bonnes pratiques.

Ainsi tout adhérent s'engage :

- A respecter les valeurs de la FFMM et à se conduire en conformité avec ce qu'elles signifient. La loyauté est par conséquent une vertu indispensable pour quiconque s'engage au service de la fédération. Tout adhérent, et a fortiori lorsqu'il est administrateur et/ou formateur fédéral, doit porter les messages techniques, philosophiques ou éthiques, véhiculés par la fédération.
- A tout mettre en œuvre pour assurer la pérennité de la FFMM ainsi que la totale réussite de ses actions.
- A porter et partager les valeurs, les convictions et les messages de la FFMM et à les vivre au mieux dans son quotidien, en particulier lorsqu'il agit pour le compte de la fédération.
- A respecter chacun dans ses droits et sa dignité, sans discrimination sociale, culturelle, ethnique, de sexe ou d'appartenance religieuse.
- A avoir en permanence une attitude ouverte, compréhensive et bienveillante.
- A s'abstenir de toutes formes de prosélytisme politique, philosophique ou religieux.
- A respecter le règlement général pour la protection des données personnelles (RGPD) de la FFMM.
- A s'abstenir de toute action susceptible de porter atteinte à l'image de la FFMM ou à l'un de ses membres.

V - Des formations et des formateurs de la FFMM :

Les formations de la FFMM s'appuient sur un solide référentiel élaboré au fil des années. Validées par des certifications officielles (e-AFAQ formation professionnelle et Qualiopi), leurs contenus s'imposent et sont régulièrement mis à jour afin de correspondre au plus près de la réalité de la pratique montagnarde.

Mais au-delà de la lettre, c'est aussi une philosophie de la pratique de la montagne que la FFMM défend au quotidien. Ainsi, les préconisations et conseils prodigués par les instances dirigeantes de la fédération, s'inscrivent-ils dans une démarche globale que les formateurs fédéraux doivent s'approprier et défendre à leur tour.

Les formateurs fédéraux sont également tenus de suivre un cursus établi par la fédération, seul susceptible de les habilitier à encadrer les stages et formations dispensés. Leurs compétences sont régulièrement mises à jour au cours de journées annuelles de formation.

La Fédération Française du Milieu Montagnard se garde le droit de refuser l'adhésion, de refuser l'accès à un poste ou à des fonctions internes, ou bien encore de résilier l'adhésion de toute personne qui ne respecterait pas la présente charte éthique.

VI - Engagement :

Je soussigné, M / Mme

déclare avoir pris connaissance de la Charte éthique et y adhère.

Date :

Signature